

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET D'UTILISATION

1. Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45 (12h à 13h15 les mercredis). Les repas sont pris dans la salle de restauration et organisés en deux services (sauf le mercredi en un seul service). Les enfants peuvent être récupérés par les parents ou une personne autorisée entre 13h30 et 13h45 les mercredis en période scolaire au centre de loisirs Simone Veil.
2. Tout problème de santé (allergie alimentaire, régime, ...) doit être signalé sur le formulaire d'inscription et fera l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), signé et validé par le médecin de famille et le médecin scolaire. En cas d'allergie alimentaire, la famille devra fournir un panier-repas selon la procédure réglementaire. Ce PAI remis en Mairie, au service scolaire doit être renouvelé chaque année.
3. Les inscriptions à ce service se font via le portail famille. **Les inscriptions se font au plus tard le 25 du mois précédent** (pour octobre inscription avant le 25 septembre). Désormais les annulations se font 24H avant la prestation, week-end et jours fériés inclus.
4. Les enfants de maternelle sont encadrés par des ATSEM, ceux d'élémentaire par des animateurs.
5. Pour toute participation au service de restauration scolaire sans en être inscrits au préalable, une pénalité de 5 euros sera facturée.
6. **Chaque enfant doit être couvert par une assurance extrascolaire en cours de validité comprenant la Responsabilité Civile et Individuelle accident corporel hors temps scolaire.**
7. **Maladie ou accident**
En cas de maladie ou d'accident, le personnel contactera la famille et sera autorisé à contacter le médecin de famille et l'établissement hospitalier retenu par les parents sur la fiche d'inscription. Les frais seront supportés par les parents.

RÈGLES DE SECURITE ET DE DISCIPLINE

AVANT LE REPAS ON DOIT :

- 1) Passer aux toilettes et se laver les mains avant l'appel.
- 2) Se mettre en rang (deux par deux) en bas des escaliers (pour les élémentaires) sans se bousculer.
- 3) Ne pas courir, ni crier en entrant dans le restaurant scolaire, choisir sa place rapidement.
- 4) Utiliser les portemanteaux (pour les élémentaires) en respectant les vêtements déjà accrochés.

PENDANT LE REPAS ON DOIT :

- 1) Parler doucement avec les copains de sa table.
- 2) Se tenir de manière correcte pendant le déroulement du repas.
- 3) Ne pas se déplacer sans la permission d'un surveillant (aller chercher de l'eau).
- 4) Ne pas jouer avec la nourriture, ne pas gaspiller.
- 5) Savoir partager équitablement le plat (se servir raisonnablement).
- 6) Respecter la propreté des locaux et le matériel mis à disposition (cuillère...).

APRES LE REPAS ON DOIT :

- 1) Respecter le règlement intérieur de l'école.
- 2) Ne pas utiliser les toilettes comme terrain de jeu.
- 3) Prendre soin du matériel mis à disposition et le ranger après chaque utilisation.
- 4) Ne pas circuler dans les couloirs et les salles de classe.

POUR CHACUN DE CES TEMPS, LE RESPECT EST EXIGÉ

Les enfants doivent se montrer respectueux envers les autres enfants, le personnel d'encadrement et réciproquement.

TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX OU IRRESPECTUEUX SERA IMMÉDIATEMENT SANCTIONNÉ.

En cas d'observation du présent règlement, le service scolaire et le service animation pourront prévenir les parents des enfants concernés par téléphone dans un premier temps. Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, un avertissement écrit sera adressé aux parents par le Maire. Si le problème persiste, une exclusion du service de restauration scolaire sera appliquée.